

# PÊCHEUR

## d'Anjou

l'actualité de la pêche et des milieux aquatiques

## Édito

### 2010 : l'enjeu sera de taille ... la négociation des droits de pêche

La première décennie du 21ème siècle vient de s'achever, l'année 2010 commence.

C'est le moment des vœux et je n'y faillirai pas en souhaitant à vous tous, pêcheurs ou sympathisants, ainsi qu'à vos proches, santé, bonheur et réussite dans toutes vos entreprises.

Pour ce qui est de l'avenir de notre loisir, cette année revêt une importance particulière avec les négociations qui devront avoir lieu pour le renouvellement des baux et amodiations du domaine public fluvial.

La donne a changé : l'état n'est plus gestionnaire que de la Loire et du Thouet. Maine, Loir, Sarthe et Mayenne sont désormais placés sous l'autorité du Conseil Général. Pour l'Authion on ne sait pas encore, chacun se renvoyant la balle ou la "patate chaude".

En tout état de cause, il apparaît aujourd'hui que bon nombre de lots de ces fleuve et rivières ont vu leur potentiel halieutique fortement diminué au cours des dernières années. Les raisons en sont multiples : concurrence croissante d'autres utilisateurs, abaissement des niveaux, prolifération des végétaux, raréfaction d'espèces piscicoles emblématiques et explosion d'autres, à l'impact mal connu sur la biodiversité.

Autant de raisons qui doivent nous permettre de négocier à la baisse les tarifs de location. L'argent ainsi économisé servirait à l'amélioration de la qualité des milieux et de l'accueil des pêcheurs.

Une eau de qualité en quantité suffisante, des rivières vivantes et des pêcheurs heureux, voici les vœux que je formule en ce début de l'année 2010.

Pour que continue à vivre et prospérer la pêche familiale de loisir.

Jean-Paul SOUTIF



## Les Ateliers Pêche Nature...

### un coup de pouce aux apprentis pêcheurs

**E**n 2009, parmi les 40 associations de pêche du département, 17 d'entre elles ont, une nouvelle fois, mis en place un Atelier Pêche Nature. Ces ateliers permettent, pendant plus de 10 heures, de proposer des séances d'initiation à la pêche.

La plupart de ces A.P.N. sont animés par des bénévoles qui consacrent de leur temps aux enfants pour leur inculquer la passion de la pêche et leurs savoir-faire.

Dans la majorité des cas, les associations pratiquent ces séances au mois d'avril, lors des vacances de Pâques. D'autres initient les jeunes (et moins jeunes !) les samedis ou les dimanches entre janvier et juin, voire juillet.

Les premières séances sont consacrées à une présentation de l'association, une approche de la réglementation de la pêche, ainsi qu'à la reconnaissance des différents poissons de nos rivières.

Les séances suivantes permettent de voir les composants d'une ligne et d'apprendre à les monter soi-même sur le fil.

Ensuite, les apprentis peuvent aller mouiller leurs lignes sous les conseils de leurs « professeurs » !

Les Ateliers Pêche Nature ont également la possibilité de venir visiter le Centre de Découverte du Milieu Aquatique et de la Pêche à Brissac-Quincé. Dans ce centre pédagogique, créé par la Fédération, les associations viennent découvrir les richesses des milieux aquatiques, les actions de pisciculture réalisées dans un but de réempoisonnement des rivières où ont été constatées de faibles densités piscicoles. Ils terminent généralement leur visite par une séance de pêche dans l'étang de Montayer.

En 2009, ce sont 376 enfants âgés de 6 à 16 ans, et 4 adultes qui ont été initiés au cours de ces "écoles de pêche".



## Les Ateliers Pêche Nature... (suite)

Type de pêche	Nbre de participants
Pêche au coup	331
Perfectionnement au coup	7
carnassiers	39
carpe	3

*Détail du nombre de participants par type de pêche enseigné*

Merci aux 146 bénévoles qui ont fait vivre ces Ateliers Pêche Nature cette année ! L'avenir de la pêche passe par ce genre d'actions.

Si nous voulons que la pêche perdure et regagne une image positive vers le public jeune mais aussi adulte, il faut poursuivre nos efforts.

C'est pourquoi la Fédération de pêche de Maine-et-Loire soutient ses Ateliers Pêche Nature. Cela passe par une aide financière mais aussi par la création d'outils (affiches de promotion, posters, etc...).

En dehors des Ateliers Pêche Nature, les associations de pêche du Maine-et-Loire proposent aussi des séances de découverte de la pêche sur une demi-journée ou bien

une journée.

Ainsi en 2009, 13 associations ont emmené près de 900 personnes au bord de l'eau (enfants, adultes, seniors, personnes déficientes).

Espérons que 2010 soit aussi une belle année, et que les actions menées par les associations de pêche et la fédération se maintiennent tout en voyant de nouvelles initiatives se mettre en place.

A.B.



*Tableau de présentation des différents Ateliers Pêche Nature prévus en 2010*

AAPPMA	Lieu	Responsable	Téléphone	Type de pêche enseigné	Période
Ablette Angevine	Angers	D. Lorrain	02.41.88.32.26	coup - carnassier - mouche	avril - octobre
Ablette Morannaise Brissarchoise	Morannes	J. Quéru	02.41.42.25.90	Coup	avril
Amis de la Loire	St Mathurin	P. Loiseau	02.41.63.24.95	Coup	juillet
Amis de la Rompure	Drain	C. Ménoret	02.40.98.21.74	Coup	avril - juin
Brème Chalonnaise	Chalennes	D. Beauregard	02.41.78.09.61	Coup	avril - mai
Brochets de la Sarthe	Tiercé	D. Vandomme	02.41.33.90.55	coup - carnassier - carpe	avril
Cachalots de l'Hyrôme	Chemillé	L. Baumard	02.41.30.67.29	Coup	avril
Carpe Vihiersoise	Vihiers	C. Desserre	02.41.75.07.17	Coup	avril - juillet
Chevaliers de la Moine	Montigné	J. Nerrière	02.41.64.77.40	Coup	avril - mai
Gardons de l'Oudon	Segré	B. Bouteiller	02.41.95.82.94	Coup	avril
Gaule Belloprataine	Beaupréau	P. Rouiller	02.41.70.89.07	Coup	mai - juin
Gaule Longuéenne	Longué	P. Cabrol	02.41.52.71.70	Coup	janvier - mai
Martins Pêcheurs Montreuillais	Montreuil Bellay	L. Panneau	06.74.93.89.27	Coup	juin
Pêcheurs du Loir	Seiches sur Loir	P. Barbareau	02.41.76.23.01	Coup	février - mars
Perche Dorée	Torfou	D. Brevet	02.41.46.04.88	Coup	mai
Perche Maulévraise	Maulévrier	J. Bouffandeau	02.41.55.96.19	coup - carnassier	mars - juin
Roseau Saumurois	Saumur	J. Morin	02.41.50.63.41	Coup	avril - août
U.P.A.E.	Angers	R. Delommeau	02.41.76.84.28	Coup	février - juin
Vandoises de l'Evre	Jallais	R. Raimbault	02.41.64.14.68	Coup	avril - mai

# Eau libre ou eau close ?

Beaucoup de pêcheurs n'osent pas aller poser leurs cannes dans des secteurs qu'ils ne connaissent pas, juste par peur d'être verbalisés. La connaissance de certains points de la réglementation pêche peut aisément lever le doute dans de nombreuses situations.

Ainsi, qui ne s'est jamais posé la question : "Ai-je le droit de pêcher le carnassier, en période de fermeture départementale, sur un plan d'eau privé qui n'est pas connecté à une rivière ?"

Tout d'abord, il faut savoir que la Loi du 30 décembre 2006 dit que la législation pêche s'applique à tous les cours d'eau, canaux, ruisseaux, ainsi que plans d'eau avec lesquels ils communiquent. Le critère d'application est la communication de l'eau auquel la jurisprudence a adjoint celui du passage du poisson.

Alors toute mare ou étang qui n'était pas en communication avec une rivière était considéré comme une eau close, non soumise à la réglementation pêche. Ces pièces d'eau devenaient des eaux libres (soumises à la loi pêche) lorsque les rivières en crues "rentraient" dans celles-ci.

Cela posait problème quant à la propriété des poissons qui en eau libre sont "res nullius" (ils n'appartiennent à personne tant qu'ils ne sont pas capturés). Pourquoi un poisson arrivé naturellement dans un plan d'eau devenait-il propriété d'une personne sous prétexte qu'il était piégé à la décrue ? Cela posait aussi le problème de la pêche de poissons introduits par le propriétaire par d'autres pendant la période où le plan d'eau devenait une eau libre.

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

a depuis remplacé le critère de communication de l'eau par celui du passage naturel du poisson (hors événement hydrologique exceptionnel). La qualification d'une eau libre se fait donc dorénavant en considérant la possibilité du passage du poisson, même de façon saisonnière.

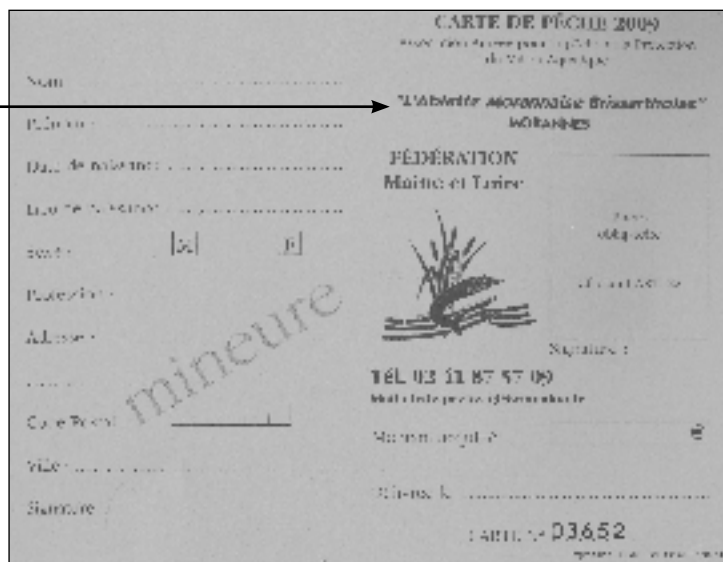
Ainsi, si un poisson peut migrer de la rivière vers le plan d'eau (ou l'inverse) ne serait-ce que pendant une journée, la loi considère que ce plan d'eau est classé en eau libre toute l'année et est donc soumis à la réglementation pêche en vigueur dans le département.

Ce changement de législation a simplifié le classement des eaux (libre ou close) : un plan d'eau ne pouvant plus passer d'un statut à l'autre au cours de l'année.

N.C.

Pêcheur, votre carte de pêche fait de vous un adhérent actif d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.). Apportez-lui votre soutien en participant à son assemblée générale.

Pour connaître l'A.A.P.P.M.A. auquel vous avez adhéré, consulter votre carte : le nom de l'association figure dessus.



## "On ne nous dit pas tout" ...

L'acquisition de la carte de pêche est certes une obligation pour s'adonner à ce loisir mais, elle marque surtout l'adhésion à une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, dont les règles de fonctionnement sont bien établies. Chaque pratiquant peut ou "doit" s'informer et être informé des conditions liées à la pratique de son activité, mais également des efforts entrepris en faveur de la rivière, des possibilités d'accueil pour lui même et sa famille.

Aussi, votre association vous invite à participer à son assemblée générale. Nul doute que les deux ou trois heures passées à découvrir les actions entreprises par les responsables associatifs vous permettront de mieux comprendre encore par exemple la nécessité de protection de l'anguille, le placement d'un secteur de pêche en réserve spécifique, l'implantation d'aires d'accueil destinées aux familles.

Bien sûr, vous trouverez là le moyen d'être

## ... alors, les pêcheurs ont bien de la chance.

écouté dans vos demandes et de faire état de vos observations sur tel ou tel secteur de pêche.

Ces instants d'échanges sont privilégiés et permettent de soutenir la réflexion et le travail entrepris par la collectivité piscicole non seulement au profit des pêcheurs, mais également pour la communauté entière, notamment pour préserver et sauvegarder un réseau hydrographique en bon état et le transmettre à vos enfants.

La pêche n'est pas passéiste, elle apparaît même aujourd'hui avant-gardiste dans sa démarche de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine piscicole.

Alors, vous ne pourrez pas dire : on savait pas... si on avait su !... Allez à l'Assemblée Générale de votre association dont la date figure :

- sur des affiches apposées chez les dépositaires,
- dans la presse locale,

- sur le site Internet de la fédération ([www.fedepeche49.fr](http://www.fedepeche49.fr) rubrique actualité),
- soit tout simplement en téléphonant au président de votre association (guide du pêcheur P.6).

### Le silure : donnez votre avis

le thème principal des assemblées générales à débattre cette année est celui du silure. Face au développement du silure dans l'ensemble des eaux du territoire, des constats mettent en évidence son impact négatif sur la biodiversité, dans certains cours d'eau et plans d'eau. Il semblerait, dès lors, opportun d'éviter de le remettre à l'eau.

C'est dans ce cadre que la fédération projette, après avis des pêcheurs, d'adresser une demande d'inscription sur la liste des espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques auprès du Ministère de l'Ecologie.

B.V.

# Renvoyez votre fiche de capture 2009 !

Participez au recensement piscicole en complétant la fiche ci-dessous (ou sa photocopie). Inscrivez dans chaque case le poids de poissons pêchés (en kilogramme), par espèce et par rivière. Renvoyez cette fiche avant mi-février à l'adresse suivante :

Fédération de Pêche de Maine-et-Loire - 14 Allée du Haras - 49100 ANGERS

Nom : ..... Prénom : ..... A.A.P.P.M.A. : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Nombre de sorties : ..... Nombre de bredouilles : ..... Temps total de pêche : ..... heures

\* = brème, chevesne, barbeau, tanche ... \*\* = gardon, ablette, goujon, petites brèmes, petits chevesnes ...

	Loire Louet	Maine	Mayenne	Oudon	Verzée	Sarthe	Loir	Authion	Lathan	Thouet	Dive	Layon	Hyrôme	Aubance	Eyre	Sèvre Nantaise	Moine	Ribou Verdon	Autre	
Brochet																				
Sandre																				
Perche																				
Silure																				
Black bass																				
Anguille																				
Carpe																				
Gros cyprinidés*																				
Friture**																				
Poisson chat																				
Truite																				
Mulet																				

## PÊCHEUR d'Anjou

14, Allée du Haras – 49100 Angers – Tél. : 02 41 87 57 09

Éditeur :  
Fédération de Maine-et-Loire  
pour la Pêche et la Protection du  
Milieu Aquatique

Photographies :  
Fédération de pêche 49  
Internet

Directeur de la publication  
et de la rédaction :  
Jean-Paul SOUTIF

PAO :  
Hexa-Repro  
4 rue des Basses Fouassières  
49000 ANGERS

Rédacteurs :  
Anthony BOULESTREAU  
Nicolas CHATARD  
Jean-Paul SOUTIF  
Béatrice VERGER

Mise en page :  
Nicolas CHATARD

Reproduction interdite

Tiré à 10 000 exemplaires